



Association Franco Tunisienne des Pyrénées-Atlantiques (AFRAHT)

5, Rue du Vignemale – 64 230 LESCAR

Site : www.afraht64.com - e-mail : afraht64@gmail.com – Port : 06 11 95 06 41

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2015.

Le 27 MARS 2015, à 20h30, au Restaurant municipal , Rue du Tâa à Lescar, les Membres de l'Association Franco-Tunisienne des Pyrénées-Atlantiques, déclarée à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 10 Novembre 2009 et parue au Journal Officiel du 28 Novembre 2009, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire. La convocation écrite, datée du 12 Mars 2015 a été envoyée par Monsieur Mohamed FERCHICHI Président de l'AFRAHT64.

Une feuille de présence signée par tous les Membres présents a été établie et demeure annexée au présent Procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que le total des voix est de 38.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sur l'Ordre du Jour suivant, conformément aux dispositions des Article 11 et 12 des Statuts en vigueur :

- 1) Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 Novembre 2014.
- 2) Rapport Moral et d'Activité, relatif à l'Année 2014, présenté par le Président.
- 3) Rapport Financier, relatif à l'Année 2014, présenté par le Trésorier.
- 4) Montant des Cotisations.
- 5) Présentation du Budget Prévisionnel 2015.
- 6) Vote sur les Résolutions présentées par le Trésorier.
- 7) Désignation de deux Censeurs aux Comptes.
- 8) Déclaration INSEE.
- 9) Demande d'Habilitation à délivrer des reçus fiscaux.
- 10) Questions Diverses.

Assistent à l'Assemblée Générale.

- Madame Olfa Ben Saïd, professeur à l'Université de Bizerte.
- Madame Christiane MARIETTE, Vice-présidente du Conseil Général.
- Monsieur Christian LAINE, Maire de LESCAR.

...../.....

Monsieur FERCHICHI, Président de l'AFRAHT64, remercie Madame Christiane MARIETTE, Vice-présidente du Conseil Général et Monsieur Christian LAINE, Maire de LESCAR pour leur présence et leur soutien aux activités de notre Association. Il remercie également tous les Membres présents, lesquels, par leur nombre, témoignent de l'intérêt qu'ils portent aux missions et au développement de l'Association.

Au terme de ce préambule, le Président propose à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire aux victimes de l'attentat du Musée du Bardot à Tunis et aux victimes de l'accident d'avion de la compagnie allemande Germanwings qui s'est écrasé dans les montagnes de Haute-Provence.

Après ce moment particulièrement émouvant, Monsieur FERCHICHI ouvre l'Assemblée Générale. Il engage la discussion sur les différents points de l'Ordre du Jour.

I. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 Novembre 2014.
Celui-ci ne suscite aucun Commentaire. Mis aux Voix, **il est adopté à l'unanimité.**

II. Rapport Moral et d'Activité du Président, relatif à l'Année 2014.

Le président souligne les efforts qui ont été faits pour augmenter le nombre des Adhérents. De nouveaux adhérents nous ont rejoints dont certains sont même devenus des « citoyens actifs » et passionnés par leur découverte d'horizons nouveaux. Pour ne pas nous laisser endormir, nous devons continuer à rechercher des forces nouvelles car les besoins sont grands pour atteindre nos objectifs.

Dans le domaine de l'activité de l'Association, diverses actions ont été préparées et réalisées en 2014 :

- Développement des relations scientifiques entre l'université de Bizerte et l'IPREM.
- Acquisition d'un groupe électrogène au bénéfice de l'hôpital d'Aïn Drahm en cours de validation par l'équipe technique de l'hôpital.
- En partenariat avec l'AHBB, préparation du 4^{ème} convoi humanitaire dont la réalisation est prévue pour 2015. Ce convoi acheminera 5 tonnes de Matériel médical et des Ordinateurs.
- Préparation de la manifestation culturelle en partenariat avec la Mairie de Lescar.
- Organisation d'une soirée conviviale le 8 Novembre 2014. Présence d'une centaine de Personnes.

En projet pour 2015, nous travaillons sur :

- 1) Manifestation Culturelle en Partenariat avec la Mairie de LESCAR
- 2) Forum sur la démocratie.

...../.....

3) Renforcement Partenariats Universitaires.

- Mise en place d'un partenariat avec les Ministères concernés (Ministère Education Nationale et de la Recherche).

4) Organisation d'un 4^{ème} Convoi Humanitaire en partenariat avec l'Association AHBB.

5) Développement d'un partenariat avec l'Association Hôpital Solidaire de Pau pour l'organisation d'une soirée spectacle au profit de l'Association AFRAHT64.

6) Préparation d'un projet de voyage solidaire en Tunisie.

Le Président conclut en disant que beaucoup de travail en profondeur reste à entreprendre. Mais l'AFRATH64 avance en dépit des faibles moyens dont l'association dispose. L'Equipe opérationnelle devra s'étoffer. Sur ce plan, nous attendons beaucoup des Administrateurs en termes d'engagement, de conseil, et de contacts efficaces pour que les projets puissent être conduits à leur terme.

III. Rapport Financier du Trésorier, relatif à l'Année 2014.

Monsieur Jalel OCHI, Trésorier, donne lecture de son Rapport Financier.

Le Compte de résultat relatif à l'année 2014 fait apparaître un excédent de 3866,31 €.

Le Total des produits de l'Année 2014 s'élève à 7102,77 €.

Le Total des Charges 2014 s'élève à 3236,46 €.

Le Président félicite Monsieur OCHI pour la clarté de son Rapport et pour le travail qu'il a accompli pour bien gérer notre Association qui prend d'année en année toujours plus d'ampleur.

IV. Montant des Cotisations.

Monsieur OCHI, Trésorier, rappelle que le montant des cotisations s'élève aujourd'hui à 20 € et 10 € pour les Etudiants. Après un large débat, l'Assemblée Générale fixe le nouveau montant des cotisations selon le barème suivant :

- 20 € par Adhérent individuel - 30 € pour un couple - 5 € pour un Etudiant.

V. Présentation du Budget Prévisionnel 2015.

Le Trésorier commente le Budget prévisionnel 2015. Celui-ci s'équilibre à hauteur de 1500,00 €, hors contributions volontaires. Monsieur OCHI précise que ce Budget prévisionnel sera actualisé en cours d'année, en fonction de la possible réalisation des actions qui sont actuellement en cours d'étude./.....

Le Président donne la parole aux Membres de l'Assemblée Générale. Au terme de la discussion, il propose de voter les Résolutions suivantes.

VI. Vote sur les Résolutions présentées par Monsieur OCHI, Trésorier.

- **1ère Résolution** : « L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Trésorier, approuve l'arrêté des Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2014 et donne quitus aux Membres du Bureau pour leur gestion de cet exercice »

Cette résolution est Adoptée à l'unanimité.

- 2ème Résolution :

« Constatant que le résultat de l'exercice 2014 se traduit par un excédent de 3866,31 €, l'Assemblée Générale décide de l'imputer sur le report à nouveau.

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- 3ème Résolution :

« L'Assemblée Générale approuve le tarif des Cotisations, pour l'année 2015, d'un montant de 20 € pour un Adhérent individuel, 30 € pour un couple, 5 € pour un Etudiant ».

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- 4ème Résolution :

« L'Assemblée Générale, après en avoir débattu, approuve le Budget Prévisionnel 2015 d'un montant de 1500,00 € » hors contributions volontaires en nature et qui sera actualisé en cours d'année en fonction des projets».

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- 5ème Résolution :

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi ».

Cette Résolution est adoptée à l'Unanimité.

VII. Désignation de deux Censeurs aux Comptes.

Monsieur FERCHICHI rappelle que les Personnes qui postuleront aux fonctions de Censeurs aux Comptes ne doivent pas faire parties du Conseil d'Administration. Deux Membres de l'Assemblée Générale font acte de candidature./.....

L'Assemblée Générale élit à **l'unanimité** Monsieur David VALERE et Monsieur Slah CHARFADI en qualité de Censeurs aux Comptes.

VIII. Déclaration INSEE.

L'AFRATH 64 est susceptible de bénéficier de subventions publiques des Collectivités Locales et Territoriales, voire de l'Etat. Dans ces conditions, l'Association doit demander un N° INSEE.

La demande d'immatriculation doit être adressée à la Direction Régionale de l'INSEE Aquitaine.

IX. Demande d'habilitation à délivrer des reçus fiscaux.

Après avoir contacté les services fiscaux, il apparaît que l'AFRAHT, dans les conditions qui sont les siennes aujourd'hui, peut délivrer des reçus fiscaux aux Personnes qui lui font des dons. Cependant, il est souhaitable de faire une demande de rescrit fiscal lorsque les conditions administratives et budgétaires seront pleinement réunies.

X. Clôture de l'Assemblée Générale.

En l'absence de questions diverses, Monsieur FERCHICHI, Président de l'AFRAHT64, renouvelle ses remerciements aux Membres de l'Assemblée Générale, moment privilégié de dialogue et d'échange.

Constatant que l'Ordre du Jour est épuisé et que, en dépit de ses sollicitations, plus personne ne demande la parole, le Président déclare la séance levée à 22 h et invite les Adhérents à partager le verre de l'amitié franco-tunisienne.

Le Secrétaire

Le Président

Charles MANCONI

Mohamed FERCHICHI

